

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2025

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CS1474

présenté par
M. Naegelen, rapporteur

ARTICLE 3 BIS

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« ou l'exercice d'une profession réglementée »

les mots :

« à une profession réglementée ou l'exercice d'une telle profession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.